

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 10 MARS 2020 A 20 HEURES

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 5 mars 2020, le conseil, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Article L2121-17 : « Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L2121-10 à 62121-12, le quorum n'est pas atteint, le Conseil Municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum. »

Le Conseil Municipal s'est réuni mardi 10 mars 2020 à 20 heures, en Mairie, sous la Présidence de Gilles DAVID, Maire.

Etaient présents : Gilles DAVID, Maire – Bernard CHAPUIS, Christine FOURNIER-CHOLLET, Jacques FAURE, Gérard GALLOT, Dominique DUPUY, Martine CABATON, Adjoint – Marinette GERPHAGNON, Joël CHOPIN, Yves PRORIOL (arrivé à 20h10), Yvette RUARD, René BEAU, Marie-Dominique BREUIL, Annie BONNY, Murielle SOUCHON, Franck BARDEL, Martine DIETSCH, Sylvain PASCALON, Agnès PEYRE

Absents représentés : Rémi DEFOURS (pouvoir à Gérard GALLOT)

Autres absents : Florent SABY, Chrystelle BOURGIN, Ludovic GIRE, Jonathan BOURGIN-BAREL

Secrétaire de séance : Agnès PEYRE

REUNION PRECEDENTE

Le compte-rendu de la réunion précédente du 7 février 2020 retracé par Monsieur Bernard CHAPUIS est approuvé.

Délibération n° 2020-2-1

Vote	
Nombre de votants	19
Nombre de suffrage exprimés	19
Pour	19
Contre	0
Abstentions	0

TRAVAUX

1. E.P. – Installation horloges astro

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir des travaux d'éclairage public cités en objet. Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire auquel la commune a transféré la compétence Eclairage Public. L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à : 30.809,57 € H.T. Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la Commune une participation de 55 % soit : 30.809,57 € x 55 % = 16.945,26 €. Cette participation serait revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif. Le Conseil Municipal approuve ces travaux.

Délibération n° 2020-2-17

Vote	
Nombre de votants	20
Nombre de suffrage exprimés	20
Pour	20
Contre	0
Abstentions	0

2. Avenants Salle Saint-Vincent

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que lors de l'exécution des travaux de réhabilitation de la Salle Saint-Vincent, des travaux supplémentaires sont apparus nécessaires :

- Lot 4 – Menuiseries Alu + fermeture

Montant marché initial	52.926,00 € H.T.
Avenant n° 1	1.143,00 € H.T.
Nouveau montant du marché	54.069,00 € H.T.

Motifs : Fourniture et pose d'un store verticoffre – Fourniture et pose d'un châssis fixe en aluminium.

Le Conseil Municipal approuve cet avenant.

Délibération n° 2020-2-19

Vote	
Nombre de votants	20
Nombre de suffrage exprimés	20
Pour	20
Contre	0
Abstentions	0

3. Avenant STEP

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que lors de l'exécution des travaux de construction de la Station d'épuration, des travaux supplémentaires sont apparus nécessaires :

- Marché Travaux de construction d'une station d'épuration de finition pour le traitement du phosphore

Montant marché initial	351.673,37 € H.T.
Avenant n° 1	10.842,00 € H.T.
Avenant n° 2	2.432,00 € H.T.
Avenant n° 3	1.420,33 € H.T.
Nouveau montant du marché	366.367,70 € H.T.

Motifs : Fourniture et pose d'une dalle préfa béton – Suppression d'un bicouche – Fourniture et raccordement d'un pluviomètre – Fourniture et pose de 2 escaliers en bois. Le Conseil Municipal approuve cet avenant.

Délibération n° 2020-2-16

Vote	
Nombre de votants	20
Nombre de suffrage exprimés	20
Pour	20
Contre	0
Abstentions	0

URBANISME

1. Cession terrain Route de Beauzac

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que l'indivision MOULIN – Route de Beauzac – 43210 BAS-en-BASSET accepterait une cession pour permettre l'élargissement de la voie communale longeant leur propriété. D'après un document d'arpentage établi par le Cabinet CHALAYE, Géomètre à Monistrol-sur-Loire (Haute-Loire) les parcelles à céder à la Commune sont cadastrées AW (en cours de numérotation) pour d'une part 11 m² et d'autre part 150 m². Le Conseil Municipal accepte cette cession, s'engage à refaire la clôture le long du terrain de l'indivision MOULIN, à replanter les arbustes arrachés et décide que l'acte constatant le transfert de propriété sera rédigés par l'Office Notarial LUCHT-ROCHET à Monistrol-sur-Loire,

Délibération n° 2020-2-20

Vote	
Nombre de votants	20
Nombre de suffrage exprimés	20
Pour	20
Contre	0
Abstentions	0

2. Déclassement chemin rural – Ancette – 1 impasse du Pressoir

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les conditions dans lesquelles il a été conduit l'instruction du projet de déclassement d'une parcelle (en cours de numérotation) d'une superficie de 3 m², située le long de la parcelle O 1123 appartenant à M. BLANC-PORTALIS Jean-Paul – Ancette – 1 impasse du Pressoir, en vue d'une rétrocession et procéder à l'enquête publique par Monsieur Jacques FAURE, Adjoint à l'Urbanisme et l'Environnement, désigné Commissaire Enquêteur par arrêté n° A-2018-302 du 4 octobre 2018.

Considérant qu'il a été satisfait à toutes les formalités prescrites par la loi,

Considérant que deux observations ont été formulées qui ne remettent pas en cause le projet,

Après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire Enquêteur qui émet un avis favorable à un déclassement de ce terrain faisant partie du domaine public communal, pour son intégration dans le domaine privé de la Commune avant cession à un tiers. Le Conseil Municipal décide ce déclassement, fixe le prix conformément à l'estimation des domaines à 4 €/m² et décide que l'acte constatant le transfert de propriété sera rédigés par l'Office Notarial des Bords de Loire.

Délibération n° 2020-2-22

Vote	
Nombre de votants	20
Nombre de suffrage exprimés	20
Pour	20
Contre	0
Abstentions	0

FINANCES

1. Approbation comptes de gestion

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire, sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes et sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil Municipal, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° 2020-2-2

Vote	
Nombre de votants	20
Nombre de suffrage exprimés	20
Pour	20
Contre	0
Abstentions	0

2. Comptes administratifs 2019

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Bernard CHAPUIS, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Gilles DAVID, Maire (qui s'est retiré), après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré, avoir approuvé le compte de gestion du Receveur Municipal et étudié la note synthétique présentée, lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs.

Délibération n° 2020-2-3

Vote	
Nombre de votants	19
Nombre de suffrage exprimés	19
Pour	19
Contre	0
Abstentions	0

3. Affectation des résultats

BUDGET COMMUNE

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	2.994.892,57 €	3.404.879,67 €	2.123.913,36 €	1.972.031,80 €
Résultat 2019		409.987,10 €	151.881,56 €	
Report 2018		93.189,15 €	292.447,79 €	
RAR 2019			232.290,00 €	321.608,00 €
Total à affecter		503.176,25 €	355.011,35 €	

Affectation

400.000,00 € en section d'investissement recettes (autofinancement) du budget 2020

103.176,25 € en report à nouveau (recettes de fonctionnement budget 2020)

BUDGET ASSAINISSEMENT

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	300.869,83 €	453.864,36 €	2.190.407,46 €	2.442.705,73 €
Résultat 2019		152.994,53 €		252.298,27 €
Report 2018		35.157,62 €	133.534,33 €	
RAR 2019			743.400,00 €	406.369,00 €
Total à affecter		188.152,15 €	218.267,06 €	

Affectation

130.000,00 € en section d'investissement recettes (autofinancement) du budget 2020

58.152,15 € en report à nouveau (recettes de fonctionnement budget 2020)

BUDGET EAU

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	656.497,71 €	683.289,56 €	77.881,90 €	173.876,76 €
Résultat 2019		26.791,85 €		95.994,86 €
Report 2018		33.899,68 €		234.324,89 €
RAR 2019			377.500,00 €	3.900,00 €
Total à affecter		60.691,53 €	43.280,25 €	

Affectation

50.000,00 € en section d'investissement recettes (autofinancement) du budget 2020

10.691,53 € en report à nouveau (recettes de fonctionnement budget 2020)

BUDGET CAMPING

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	512.036,25 €	524.153,90 €	12.870,08 €	10.473,00 €
Résultat 2019		12.117,65 €	2.397,08 €	
Report 2018	218.302,24 €		450,57 €	
RAR 2019			26.600,00 €	
Total à affecter	206.184,59 €		29.447,65 €	

Affectation

206.184,59 € en report à nouveau (dépenses de fonctionnement budget 2020)

BUDGET CAVEAUX

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	22.434,73 €	19.338,37 €	7.806,68 €	12.585,02 €
Résultat 2019	3.096,36 €			4.778,34 €
Report 2018		38,92 €		1.914,98 €
Total à affecter	3.057,44 €			6.693,32 €

Affectation

3.057,44 € en report à nouveau (dépenses de fonctionnement budget 2020)

BUDGET IMMEUBLE RUE JEANNE D'ARC

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	1.621,21 €	11.262,24	9.641,11 €	9.484,48 €
Résultat 2019		9.641,03 €	156,63 €	
Report 2018		0,00 €	9.484,40 €	
Total à affecter		9.641,03 €	9.641,03 €	

Affectation

9.641,03 € en section d'investissement recettes (autofinancement) du budget 2020

BUDGET COMMERCE SABLIERE

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	1.514,51 €	7.303,60 €	5.788,89 €	5.400,00 €
Résultat 2019		5.789,09 €	388,89 €	
Report 2018		89,29 €	5.489,49 €	
Total à affecter		5.878,38 €	5.878,38 €	

Affectation

5.878,38 € en section d'investissement recettes (autofinancement) du budget 2020

BUDGET HALLE COMMERCIALE

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	30.185,01 €	21.922,11 €	14.891,31 €	28.200,00 €
Résultat 2019	8.262,90 €			13.308,69 €
Report 2018		25.746,98 €	28.163,67 €	
Total à affecter		17.484,08 €	14.854,98 €	

Affectation

14.854,98 € en section d'investissement recettes (autofinancement) du budget 2020

2.629,10 € en report à nouveau (recettes de fonctionnement budget 2020)

BUDGET MAISON DE SANTE

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	100.965,18 €	159.789,57 €	105.173,71 €	95.073,08 €
Résultat 2019		58.824,39 €	10.100,63 €	
Report 2018		783,07 €	49.506,83 €	
RAR 2019			6.384,00 €	
Total à affecter		59.607,46 €	65.991,46 €	

Délibérations n° 2020-2-4 à n° 2020-2-12

Vote		
Nombre de votants	20	
Nombre de suffrage exprimés	20	
	Pour	20
	Contre	0
	Abstentions	0

ECOLES PRIVEES

La participation de fonctionnement à verser en 2020 s'élève à 206.066 €. Elle a été calculée en fonction du coût de revient d'un élève de l'école publique en 2019 (990,70 €) et au prorata du nombre d'élèves de l'école privées soit 208.

Délibération n° 2020-2-14

Vote	
Nombre de votants	20
Nombre de suffrage exprimés	20
Pour	20
Contre	0
Abstentions	0

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2020

Le Conseil Municipal alloue les subventions suivantes aux Associations pour l'année 2020. Il a été voté un montant correspondant à la moitié de la subvention 2019 pour toutes les associations à part quelques exceptions pour celles ayant un besoin de disponibilités de suite. Le second versement sera effectué, dans le courant de l'année, à la discrétion de la nouvelle équipe.

SOCIAL ET CULTUREL : AFDOC 75 € - Amis de Rochebaron 2.125 € - ANIBAL 2.250 € - Arpa Chats 150 € - BTM 50 € - Club d'Astronomie 250 € - Club de l'Âge d'Or 250 € - Club Cœur et Santé Aurec-sur-Loire 75 € - Comité de Jumelage 4.000 € - Comité Entraide Personnel Communal 1.000 € - Conférence Saint-Antoine 100 € - Culture et Théâtre Jeunes 1.000 € - Jeunes Sapeurs-Pompiers 150 € - La Botica 75 € - La Ligérienne Théâtre 100 € - La Rochefarandole 75 € - La Sapariote 375 € - Ligérienne Musique 4.620 € - Mille Pattes 275 € - Section CATM 225 €

ECOLES : Ecoles Publiques : Sou des Ecoles 842,80 € + 4.515 € pour divers projets.

Ecoles Privées : APEL 582,40 € + 3.120 € pour les projets divers

SPORTS : 4 x 4 Bassois 1.000 € - ACCA 225 € - Boule de la Plage 450 € - Cavaliers des Eygaud 360 € - Club de Tennis Bassois 1.250 € - Club de Volley 450 € - Cyclo43210 150 € - Gaule Bassoise 3.522 € pour renforcement merlon – Grignottes Collines 200 € - Hélicoucou43 125 € - Jeunesse Sportive de Saint-Julien 500 € - Judo 450 € - Les Archers des Bords de Loire 150 € - Ligérienne Basket 1.035 € - Moto Club Bassois 360 € - Plaisirs of Road 1.000 € - Union Sportive Bassoise 3.600 €.

Ces subventions ont été votées à l'unanimité.

TAUX D'IMPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636B *sexies* relatif aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois taxes directes locales, à savoir la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties,

Après analyse des différents documents financiers, Monsieur Le Maire propose de ne pas augmenter les taux de ces trois taxes.

Taxe	Taux 2019	Taux 2020
Taxe d'habitation (TH)	7,41 %	7,41 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TF)	15,39 %	15,39 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	57,00 %	57,00 %

Délibération n° 2020-2-13

Vote	
Nombre de votants	20
Nombre de suffrage exprimés	20
Pour	20
Contre	0
Abstentions	0

SCOLARISATION DES ENFANTS DES COMMUNES EXTERIEURES

Monsieur Le Maire explique que le nombre d'enfants des communes extérieures devenant de plus en plus important la collectivité de BAS-en-BASSET ne peut supporter les frais de scolarisation des enfants de ces Communes. Il propose au Conseil Municipal de demander à ces Communes le coût réel de fonctionnement constaté soit 1.009,38 € pour chacun de ses élèves fréquentant les établissements scolaires publics de BAS-en-BASSET et 990,70 € pour chacun de ses élèves fréquentant les établissements scolaires privés, puisque dans le cadre de la convention avec les

écoles privées notre Commune verse à l'OGEC une subvention de fonctionnement calculée sur le coût réel d'un élève de l'école publique au prorata du nombre d'élèves de l'école privée, sans distinction sur la Commune d'origine.

Délibération n° 2020-2-15

Vote			
Nombre de votants		20	
Nombre de suffrage exprimés		20	
	Pour	20	
	Contre	0	
	Abstentions	0	

4. Budgets Primitifs 2020

BUDGET GENERAL

Dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à la somme de 3.279.000,00 €.

Dépenses et recettes d'investissement, reprenant les résultats de 2019, s'équilibrent à la somme de 2.149.433,00 €.

Après présentation de la note synthétique de présentation des budgets primitifs 2020 :

Les principaux programmes d'investissement prévus pour 2020 sont les suivants :

Acquisitions de terrains et de bâtiments

Acquisition de matériels divers

Eclairage public annuel

Voiries diverses

Rénovation Bâtiment Saint-Vincent

Transformation de l'ancienne cantine en bibliothèque

Divers travaux de bâtiment

Accessibilité ERP

BUDGETS ANNEXES

EAU

Dépenses et recettes d'exploitation reprenant les résultats de 2019 s'équilibrent à 724.000,00 € et à 540.688,77 € en section d'investissement.

ASSAINISSEMENT

Dépenses et recettes d'exploitation reprenant les résultats de 2019 s'équilibrent à 491.000,00 € et à 1.336.677,96 € en section d'investissement.

BUDGET CAVEAUX

Dépenses et recettes d'exploitation reprenant les résultats de 2019 s'équilibrent à 31.000,00 € et à 17.000,00 € en section d'investissement.

BUDGET HALLE COMMERCIALE

Dépenses et recettes d'exploitation reprenant les résultats de 2019 s'équilibrent à 25.300,00 € et à 30.400,00 € en section d'investissement.

BUDGET IMMEUBLE RUE JEANNE D'ARC

Dépenses et recettes d'exploitation reprenant les résultats de 2019 s'équilibrent à 12.361,97 € et à 19.603,00 € en section d'investissement.

BUDGET CAMPING

Dépenses et recettes d'exploitation reprenant les résultats de 2019 s'équilibrent à 724.935,00 € et à 34.445,00 € en section d'investissement.

BUDGET COMMERCE SABLIERE

Dépenses et recettes d'exploitation reprenant les résultats de 2019 s'équilibrent à 8.500,00 € et à 12.078,38 € en section d'investissement.

BUDGET MAISON DE SANTE

Dépenses et recettes d'exploitation reprenant les résultats de 2019 s'équilibrent à 160.506,00 € et à 170.812,71 € en section d'investissement.

Ces neuf budgets ont été approuvés à l'unanimité tant en ce qui concerne la section d'investissement que de fonctionnement.

5. Effacement de dettes

Monsieur Le Maire donne connaissance à l'assemblée qu'à la demande du Trésorier de la Commune, il conviendrait d'effacer des dettes suite à la décision de la Commission de surendettement des particuliers de la Haute-Loire.

Budget Eau 293,14 € T.T.C.

Budget Assainissement 176,64 € T.T.C.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à procéder aux écritures correspondantes.

Délibération n° 2020-2-21

Vote	
Nombre de votants	20
Nombre de suffrage exprimés	20
Pour	20
Contre	0
Abstentions	0

DIVERS

1. Affectation temporaire archiviste – CDG43

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'effectuer régulièrement les archives des divers documents communaux. Pour ce faire, le Centre de Gestion 43 a créé un service d'archives inter-collectivités qui a pour objectif d'aider les collectivités à assurer le classement, la conservation et la mise en valeur de leurs archives dans le respect des obligations législatives et réglementaires. Pour cela, il a recruté un professionnel spécialisé dans le traitement des archives communales.

Après avoir établi son diagnostic, l'archiviste du Centre de Gestion a évalué son intervention dans une fourchette de 37 à 48 jours pour l'ensemble des archives. Compte-tenu du prix d'intervention à la journée de 170 €/agent, déterminé par le Conseil d'Administration du CDG43, le coût estimatif peut être évalué globalement dans une fourchette comprise entre 6.290 € et 8.160 € nets. Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer la convention correspondante.

Délibération n° 2020-2-18

Vote	
Nombre de votants	20
Nombre de suffrage exprimés	20
Pour	20
Contre	0
Abstentions	0

En fin de réunion Monsieur Le Maire remercie tous les Conseillers Municipaux présents de leur implication tout au long du mandat. L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire lève la séance à 22 h 50.

DIFFUSION le 11 mars 2020

Le Maire,
Gilles DAVID

